



**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**
**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**  **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Nom du responsable médical .... **docteur Belhadj**

Nombre de secouristes ..... **16**

Hôpital le plus proche ..... **Ch de Blois**

Nombre d'ambulance(s) ..... **3**

Temps de trajet (en min) ..... **25 minutes**

**Article 7 Le site de pratique**
**Accès :**

Nom du site ..... **circuit des vareennes**

Adresse ..... **route des vareennes 41700 Sassay**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1404 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **110 m**

Nombre d'OCP\* ..... **20**

\*Officiels Commissaires de Piste

**Capacité Moto :**

Pendant les essais : **52**

En manche : **44**

**Capacité Quad/Side-car :**

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

Date : **21/03/2022**


**Visa de la Ligue**

Date : **07/04/2022**



Signature numérique de Christine CAILLY  
DN : cn=Christine CAILLY, o=LMRC, ou, email=liguemotocentr@orange.fr, c=FR  
Date : 2022.04.07 11:07:07 +02'00'

**Visa de la FFM**

Date : **08/04/2022**

Numéro : **22/0287**





N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **294**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **Mc Sassay**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **C 2467**  
Date \_\_\_\_\_ **29 mai 2022**  
Lieu \_\_\_\_\_ **circuit des varenes 41700 sassay**  
Organisateur technique - **Pastorelli Patrice**  
E-mail \_\_\_\_\_ **sassaymotoverte@gmail.com**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **06 81 41 62 31**

## ADDITIF

## REGLEMENT PARTICULIER

Date : 29 mai 2022

Longueur 1404 mètres, Largeur 8 Mètres minimum.

Longueur de la grille de départ 40 mètres.

Homologué par arrêté préfectoral N° 41-2019-44-25-002 jusqu'au 17 juin 2022.

Capacité : Moto-Cross National

Nombre de Pilotes admis en piste (52 en entraînement et 44 en course).

Classe Admise :

National de 125 à 650 cm3.

Championnat de France National 250

Championnat de Ligue 125 jeunes

Championnat National Vétérans

Engagements :

Droit d'engagement comme prévu au règlement du Championnat de France National 250

Droit d'engagement comme prévu au championnat de Ligue 125, National Vétérans.

Nationale Open 45€, engagement 35€ + 10 € pour la location du transpondeur.

Tout bulletin d'engagement non accompagné du chèque à l'ordre de MC Sassay ne sera pas retenu.

Vérifications Administratives :

Le Samedi 28 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 29 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250cc .

Le pilote devra présenter sa licence et son permis ou CASM.

Contrôles Techniques :

Le Samedi 28 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 29 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250 cc. Les motos doivent respecter le règlement FFM, tout véhicule non conforme au règlement, notamment le bruit contrôlé par un sonomètre, ne pourra pas participer aux compétitions. Un contrôle du bruit pourra avoir lieu, avant, pendant et après la compétition.

Essais :

Pendant les essais les motos devront étre munis des trois plaques réglementaires avec leurs numéros de course aux couleurs correspondant à la cylindrée.

Les motos non réglementaires ne seront pas admises aux essais.

Parc Fermé :

Les motos devront étre déposés au Parc Fermé avant la mise en grille de la première moto.

Départ :

Tous les départs seront donnés selon la formule du Championnat de France.

Classement :

Pour le Championnats de France National 250, Ligue 125 jeune et vétérans selon le règlement des championnats.

Pour les Nationaux , classement au cumul des 3 manches. Pour chaque manche le premier marque 25 points, 2ème = 22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18, 5ème = 16pts, 6ème

= 15pts, 7ème = 14pts, 8ème = 13pts, 9ème = 12pts, 10ème = 11pts, 11ème = 10pts, 12ème = 9pts, 13ème = 8pts, 14ème = 7pts, 15ème = 6pts.....20ème = 1pts.

Le nombre de tours pour étre classé : 75% du nombre de tours accompli par le vainqueur de la manche, arrondi au nombre supérieur.

Récompenses : du premier au 3ème de chaque catégorie

Assurance : Conforme à la Législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006

Compagnie : RCO Assurance Lestienne

Sécurité : 20 Secouristes.

Ambulance : Convention établie avec le SDIS 41 et ( 3 ambulances ).

Médecin : Docteur Belhadj chef des services urgentiste de Blois 41000

Service Incendie : Extincteurs nombre 22.

Organisateur Technique : Pastorelli Patrice OFF 077362

Directeur de Course : Geray Claude ODC 040490

Directeur de Course-Adjoint : Dion Denis ODC 056813

Président du Jury : Cassin Jérôme ODC 062806

Membres du Jury : Boutroux Alain ODC 004944

Membres du jury et Délégués Championnat Ligue 125 : Dauvois Patrice ODC 007902

Commissaire Technique : Chanteloup Stéphane OFF 069958

Responsable parc d'attente : Gallou Christian ODC 049090

Responsable Commissaire : Moreau Claude, MERIGAUD CECILE

Commissaires : 20 commissaires licence OCP 2022 équipé d'un extincteur.

Remise des Prix : Selon les barèmes en vigueur pour les Championnats. Les prescriptions du code sportif national de ce code ainsi que le règlement du Championnat de France et

Ligue sont obligatoires pour la présente.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE. de SASSAY TOUT MANQUEMENT

GRAVE TEL QUE: COUPS, INSULTES, INJURES, PROPOS HOMOPHOBES ETC.. ENVERS LES OFFICIELS, L'ORGANISATION OU TOUTES AUTRES PERSONNES SE TROUVANT DANS

L'ENCEINTE DU CIRCUIT SERONT SANCTIONNE SUIVANT LE REGLEMENT DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE ET PAR LE PRESENT REGLEMENT ( DISQUALIFICATION DE LA

COURSE).

### Visa du Moto-Club

Date : 21 mars 2022

### Visa de la Ligue

Date : 05/04/2022

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :